

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 avril 2021 à 20 h 30

Convocation du 7 avril 2021

Étaient présents : Mathilde PLU, Christian BARBEAU, Claudine BIZOT, Laurent COCHONNEAU, Christophe LALOU, Marie-Line REVEL, Jean-Yves BOURGE, Alexis COME, Laura COUTABLE, Michel DEROUINEAU, Raphaëlle DUCHESNE, Sarah-Claude KIEFFER, Béatrice LEVASSEUR, Anne-Sophie MAZE, Gautier MICHELIN, Marie-Noëlle ORTION, Sébastien PIERRE, Christophe POMMIER,

Était absente : Sophie GIRARD

Secrétaire de séance :

Marie-Noëlle ORTION est désignée en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité sur cette décision.

ORDRE DU JOUR :

- Présentation du FDL
 - Vote des taux d'impositions
 - Délibération pour un droit de place sur la place du Mail
 - Acquisition de deux parcelles 803 et 804 Route de la Noirie
 - Questions diverses
-

Marie-Noëlle ORTION est élue secrétaire de séance à l'unanimité.
Le registre circule pour les signatures.

❖ Présentation du FDL

La Fiscalité Directe Locale a été présenté par Mme la maire.

❖ Vote des taux d'impositions

Mme la maire propose aux membres du conseil de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2021 car le budget voté au précédent conseil est validé sans augmentation de ces taux. Et la communauté de l'Orée de bercé belinois les augmentant cette année il ne faut pas en cette période difficile augmenter les difficultés pour la population.

Christophe POMMIER demande pourquoi ne pas augmenter les taux dès maintenant ?

Claudine BIZOT pense qu'il faut en cette période de pandémie penser aux personnes qui ont été en temps partiel, il faut faire du social aussi dans une commune.

Mathilde PLU explique que le vote de cette année peut être revu l'année prochaine.

Marie-Noëlle ORTION demande comment sont les taux sur Laigné en Belin

Mathilde PLU indique aux conseillers qu'il n'y a pas de hausse des taux à Laigné en Belin.

Gautier MICHELIN pense qu'il ne faut pas augmenter cette année.

Jean-Yves BOURGE indique qu'il faut faire attention aux bases et aux taux.

Christophe POMMIER répond que même s'il y a le problème de la COVID il est dommage de ne pas augmenter les taux.

Christian BARBEAU explique que dans le contexte actuel ce n'est pas forcément le bienvenu de voter une augmentation et il pense qu'il faut passer cette année 2021 pour réajuster ensuite.

Il rappelle que pour les habitants cette année il u a eu la hausse de la taxe des ordures ménagères et la hausse des taux d'imposition de la CDC OBB.

Après avoir étudié le budget 2021 et proposé divers investissements, Mathilde PLU propose de ne pas augmenter les taux.

Foncier bâti	51.77 %
Foncier non bâti	65.77%

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal émettent, un avis favorable, à cette proposition.

Vote pour 17 abstention 1

❖ **Délibération droit de place sur la place du Mail**

Mme la maire a reçu une demande pour l'installation d'une rôtisserie sur la place du Mail le dimanche matin à compter de septembre.

Le commerçant aura le droit à 2 places de stationnement et accès à une prise électrique.

Mme la maire propose de s'aligner sur les droits de place du Mans et de demander 30 € au trimestre à tout commerçant voulant 2 places de stationnement pour installer un Food truck ou un étal.

Anne-Sophie MAZE demande si on peut démarcher d'autres commerçants ?

Il lui est répondu que oui.

Alexis COME se demande si cela ne va pas faire du tort au boucher de la commune.

Christian BARBEAU répond que ce dernier ne fait pas de poulets rôtis.

Béatrice LEVASSEUR demande si ce commerçant est du secteur ?

Mathilde PLU répond qu'il est de Saint Ouen en Belin.

Sarah-Claude KIEFFER trouve que c'est une très bonne idée et peut être faire un petit marché.

Christian BARBEAU explique qu'il sera ouvert à tous.

Un débat s'ouvre ensuite sur le nombre de watt de la prise à installer.

Le conseil municipal décide de fixer un droit de place de 10 euros par mois pour un emplacement de 20.25 m² payable au trimestre. Ceci pour 1 an à compter du 1^{er} septembre 2021.

Les demandes devront être déposées en mairie par écrit.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 18

❖ **Acquisition des parcelles cadastrées section B n°804 et 805**

Mme la maire explique aux membres du conseil municipal la requête des actuelles propriétaires des dites parcelles. Ils souhaitent les céder à la commune.

Après une discussion en bureau il a été décidé de ne pas y donner un avis favorable.

❖ **Centre social la Ruche**

Mme la maire explique aux membres du conseil municipal que l'agrément de la Ruche se termine cette année. L'association de gestion a demandé aux deux communes dont dépend le centre social de renouveler la convention pour une année.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 18

Questions diverses

CDC OBB : présentation du rapport sur les ordures ménagères : Sarah Claude KIEFFER

Voir annexe 1

Christophe POMMIER demande si les employés ne seraient pas obligés de ramasser tous les papiers qui sont jetés par les citoyens sur les bernes.

Amélie DAVAZE répond que non, chacun doit entretenir devant chez lui et les employés communaux interviennent hors du bourg en cas de danger. Le bourg est quant à lui nettoyer tous les vendredis et dès que nécessaire.

Parcours de santé : Sébastien PIERRE

Les employés municipaux ont posé tous les nouveaux panneaux au parcours de santé. Il est satisfait.

Devis école Roland DERET : Christophe LALOU

Christophe LALOU présente deux devis pour l'installation du nouveau matériel pour l'école numérique 3 :

CONTY 8 970 € TTC

MANUTAN COLLECTIVITE 10 218.37 € TTC

Il propose de retenir la société CONTY pour un montant de 8 970 € TTC.

Vote pour 17 abstention 1

Christophe POMMIER se demande pourquoi ce point n'a pas été vu en commission scolaire. Christophe LALOU explique que c'est un dossier lancé depuis 2 ans donc lors du précédent mandat.

Raphaëlle DUCHESNE en a déjà entendu parler en commission.

SIVOM

Michel DEROUINEAU explique aux membres du conseil que le SIVOM passera à la M 57 (mode comptable des collectivités locales) au 1^{er} janvier 2023.

La Mairie de Saint Gervais avait pris la même décision.

Prochain conseil municipal 10 mai 2021

Levée du conseil à 22 h 30

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle ORTION

La Maire,

Mathilde PLU